

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 septembre 2022

N° 2022-515

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE

Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Baptiste MAURIN

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PESCINA

M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO

M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER

Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30 Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45

Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40

Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30

Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30

Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05

Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45

Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30 Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30

Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35

M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15

Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30

M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10

M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15

Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45

M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20

M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20

M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30 M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h

Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15

M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h

Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40

M. Patrick PUJOL à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 17h30

Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30

M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20

M. Fabien ROBERT à M. Gwénaël LAMARQUE jusqu'à 16h40

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10

M. Thierry TRIJOULET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PESCINA à partir de 17h30

M. Jérôme PESCINA à partir de 17h30 M. POIGNONEC à partir de 17h30

M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45 Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

| BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 30 septembre 2022 | Délibération |
|-----------------------|------------------------------------|--------------|
| | Direction Développement Economique | N° 2022-515 |

Economie sociale et solidaire - Subvention en faveur de la Chambre régionale de l'ESS Nouvelle-Aquitaine pour l'action spécifique Achats socialement et écologiquement responsables (ASER)- Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Dans le cadre du déploiement d'une offre collective visant à accroître les Achats socialement et écologiquement responsables (ASER) des collectivités auprès des entreprises de l'Economie sociale et solidaire (ESS), la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS), INAE (tête de réseau des structures de l'insertion par l'activité économique) et le réseau 3AR (Achats responsables en Nouvelle-Aquitaine) souhaitent engager une offre de qualification et de référencement des structures de l'ESS pouvant répondre à la commande publique des collectivités territoriales.

Dans une logique de communs numériques, ils s'appuient sur une plateforme de référencement collaborative déjà existante, « Cartéco », correspondant à des exigences de numérique plus sobre et intégrant un usage transparent des données exploitées.

Développée en 2021, cette carte collaborative a pour objectif final de recenser les structures de l'ESS œuvrant pour la transition écologique au cœur des territoires. L'outil cartographique, qui comptait 1 500 références à sa sortie en juin 2021, compte désormais près de 3 000 références.

Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine en regroupe à elle seule 590, dont 111 sur l'agglomération bordelaise.

Les acteurs ambitionnent d'adapter l'outil avec une nouvelle dimension, celle des « Achats socialement et écologiquement responsables – (ASER) ».

Ils recherchent un accompagnement spécifique pour monter en compétence afin de mettre en place, animer et mettre à jour la plateforme élargie.

Présentation de l'action « Achats socialement et écologiquement responsables – ASER »

Les 3 objectifs de cette action, coordonnée par la CRESS Nouvelle-Aquitaine en lien avec l'Insertion par l'activité économique (INAE) et 3AR, sont les suivants :

- accélérer le développement de la commande auprès des structures de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine dans un contexte de reprise post-pandémie,
- travailler la lisibilité de l'offre des acteurs de l'ESS dans sa globalité en matière de commande publique, et proposer des offres communes pour éviter la concurrence et valoriser l'ensemble des secteurs d'activité de l'ESS,
- accélérer le portage de la commande publique comme levier d'action publique de

l'emploi inclusif, durable et non délocalisable.

Le groupe opérationnel pour la mise en œuvre de cette action spécifique sur 2022 est composé :

- de la CRESS Nouvelle-Aquitaine, qui coordonne le groupe et agit en qualité de tête de réseau des acteurs ESS à l'échelle néoaquitaine,
- de 3AR, le réseau des achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine, dont Bordeaux Métropole fait partie depuis plusieurs années,
- d'INAE, la tête de réseau des acteurs néoaquitains de l'Insertion par l'activité économique (IAE), acteurs fortement présents aux côtés des collectivités dans le positionnement de publics en insertion dans les opérations publiques.

Le groupe est appuyé par les organismes suivants dans la construction de l'action :

- Unaderre, réseau national d'achats partagés,
- la Coopération agricole Nouvelle-Aguitaine,
- l'Agence développement innovation (ADI) de Nouvelle-Aguitaine,
- l'Union régionale des Société coopératives et participatives (URSCOP) de Nouvelle-Aquitaine,
- Ellyx, cabinet coopératif de conseil en innovation sociale,
- l'Union nationale des entreprises adaptées (UNEA),
- Les Canaux, acteurs des économies solidaires et innovantes.

Les territoires volontaires et cofinanceurs pour bénéficier de cette action spécifique nouvelle en matière de commande publique et d'ESS sont en 2022 : Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux, le Département de la Gironde, le Grand Poitiers, la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mise en œuvre de l'action ASER en 2022

Les actions proposées par l'outil ASER sont les suivantes :

- L'accompagnement des structures de l'ESS
 - Information des structures
 - Veille sur les marchés publics (avec 3AR)
 - Temps de sensibilisation et d'information sur les marchés à venir (avec 3AR)
 - Campagnes de communication
 - o Soutien administratif et juridique
 - Conseil et appui à la rédaction pour les structures ESS
 - o Facilitation de groupement momentanés d'entreprises/création de consortiums pour répondre à des besoins ponctuels des collectivités publiques
 - Mise en relation et accompagnement des structures dans le cadre de consortiums - sourcing, accompagnement à la coopération, etc. (avec les chambres consulaires et la CRESS Nouvelle-Aquitaine)
 - Speed meetings pour inciter à la coopération entre acteurs de l'ESS et acteurs de l'économie conventionnelle (avec 3AR et la CRESS Nouvelle-Aquitaine),
- L'accompagnement des collectivités publiques
 - o Participation à la définition des objectifs d'achats responsables des collectivités membres
 - Création et animation du comité de pilotage (avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine et les chambres consulaires)
 - o Participation au suivi et à la mise en place d'indicateurs de mesure
 - Observation et accompagnement à la mise en place d'outils de reporting

- Appui à la mise en place d'indicateurs nouveaux (égalité, inclusion, ESS, etc.)
- Expertise des observatoires et réseaux spécialisés (par exemple sur l'économie circulaire) pour la mise en place d'un Observatoire ASER
- Publication et production de données
- o Sensibilisation des acheteurs publics
 - Sensibilisation des acheteurs des collectivités publiques sur les enjeux et spécificités de l'ESS
 - Organisation de rendez-vous d'affaires ESS avec les acheteurs publics (exemple des ESSpressos de la CRESS Nouvelle-Aquitaine)
 - Organisation de visites sur site
- o Accompagnement des acheteurs publics
 - Accompagnement des services et appui au sourcing en amont (dispositif Conseil minute, appels à manifestation d'intérêt thématiques, etc.)
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage en accompagnement à la rédaction des marchés
- o Facilitation du développement des projets économiques de l'ESS répondant aux besoins stratégiques des collectivités membres
 - Identification des potentiels de développement économique ESS stratégique (besoins sociétaux du territoire, prospective, enjeux de développement, etc.),
 - Diagnostic sur le potentiel de développement stratégique sur les filières durables et émergentes, et sur les initiatives citoyennes,
 - Droit de tirage sur le dispositif Fabrique à initiatives d'ATIS pour l'émergence d'activités et de filières (études d'opportunité et de faisabilité),
 - Autres animations de territoire : webinaires, présentation des besoins, échanges de pratiques (exemple : présentation de la commande publique aux structures accompagnées par les incubateurs).

Le référencement

- o Utilisation d'une plateforme de référencement efficiente et éthique qui correspond à différents usages (exemple de Cartéco, avec réponse aux critères du numérique responsable, du bon usage des données, de la dimension écologique)
- o Identification et qualification des structures ESS dans une base de données (enregistrement via les réseaux ESS et individuellement hors réseaux)
- o Modération, avec suivi et mise à jour de la base de données

<u>L'animation du dispositif</u>

- o Mobilisation des réseaux et acteurs de l'ESS
- o Mobilisation d'un groupe de collectivités publiques voué à s'agrandir

Sur la 1ère année d'actions de cet outil, la mise en œuvre des différentes briques de service d'ASER via les structures partenaires autour de la CRESS Nouvelle-Aquitaine, de 3AR et d'INAE est progressive et ne peut être ciblée sur trop de champs d'activités à la fois. Aussi, le groupe d'animation d'ASER, en lien avec les collectivités partenaires d'ASER dont Bordeaux Métropole, a ciblé les filières suivantes à valoriser en 2022 :

- l'agriculture et l'alimentation durables : fournitures alimentaires,
- le réemploi des matériaux du bâtiment : valorisation des matériaux, acquisition de matériaux issus du réemploi, stockage de ces matériaux,
- réemploi et recyclage des équipements informatiques et accessoires : acquisition d'équipement issus du réemploi, mise à jour des équipements, valorisation des équipements en fin de vie.

La priorité sera également centrée en 2022 sur l'acquisition de droits et l'utilisation de la plateforme de référencement numérique Cartéco, jusqu'à présent centrée sur l'économie circulaire, afin de commencer à référencer les acteurs des 3 filières prioritaires identifiées.

Un accompagnement spécifique sur cet outil numérique sera réalisé par la CRESS, 3AR et INAE à destination des 5 collectivités membres en 2022 (pour les agents concernés et les acheteurs), avec le planning suivant :

- avril 2022 : cadrage et identification des filières prioritaires, choix de l'outil numérique (Cartéco),
- -mai-juin 2022 : accompagnement à la prise en main de l'outil Cartéco et à son cadre d'exploitation, développement des domaines territoriaux pour les collectivités partenaires,
- juin-juillet 2022 : formations de prise en main Cartéco pour les acheteurs des collectivités partenaires,
- septembre-décembre 2022 : montée en puissance de la qualification et de l'exploitation des données de référencement sur Cartéco pour les 3 filières identifiées,

Budget prévisionnel 2022

| Charges | En€ | Recettes | En€ | % |
|-----------------------------|--------|----------------------------|--------|-------|
| Services extérieurs | 17 100 | Subventions d'exploitation | | |
| Autres services extérieurs | 7 000 | Région | 15 000 | 17,7% |
| Charges de personnel | | Département | 15 000 | 17,7% |
| Rémunérations avec charges | 54 000 | Bordeaux Métropole | 15 000 | 17,7% |
| Autres charges et avantages | 6 480 | Grand Poitiers | 15 000 | 17,7% |
| | | Ville de Bordeaux | 15 000 | 17,7% |
| | | Subventions privées | | |
| | | Banques et partenaires | 3 500 | 4,2% |
| | | Autres produits de gestion | | |
| | | courante | | |
| | | Autofinancement | 6 080 | 7,3% |
| Total (en €) | 84 580 | Total (en €) | 84 580 | |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L1611-4 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2022-185 du 7 juillet 2022 adoptant la stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire,

VU la demande formulée par la CRESS Nouvelle Aquitaine, en date du 6 avril 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de la CRESS Nouvelle-Aquitaine au nom du collectif d'animation de l'action spécifique ASER pour 2022-2023 est recevable, et concourt à la facilitation de l'entrée des acteurs ESS dans la commande publique responsable des collectivités territoriales,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la CRESS Nouvelle Aquitaine une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour la réalisation de l'action spécifique ASER au titre de 2022,

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022

Monsieur Alain GARNIER